

DELIBERATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 8 juillet 2016

Délibération n° 2016 – 08/07/2016 – 23

Admissions en non-valeur

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve avec 28 voix pour (unanimité) :

les admissions en non-valeur pour un montant total de 31 194,61 euros.

Dijon, le 11 juillet 2016

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



P.J. : Récapitulatif demande admission en non-valeur

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Récapitulatif Demande Admission en non valeur - Conseil d'administration du 8 juillet 2016

<u>Synthèse</u>		
Huissiers - Certificat d'irrecouvrabilité	20 dossiers	10 787,13 €
RAFP - Créances irrecouvrables	2 dossiers	14 691,40 €
Procédure Judiciaire - Certificat d'irrecouvrabilité	1 dossier	3 426,67 €
Surendettement - Certificat d'irrecouvrabilité	1 dossier	1 059,41 €
Association dissoute	1 dossier	1 200,00 €
chèque impayé. Somme trop faible pour mise à l'huissier	1 dossier	30,00 €
Total	26 dossiers	31 194,61 €

<u>Nature créances</u>	<u>Motif</u>	<u>montant</u>
trop-perçu sur rémunération septembre 2009	certificat d'irrecouvrabilité	1 356,98 €
trop-perçu sur rémunération	certificat d'irrecouvrabilité	440,54 €
trop perçu sur rémunération	certificat d'irrecouvrabilité	2 083,12 €
trop perçu sur rémunération	certificat d'irrecouvrabilité	174,94 €
trop perçu sur rémunération	retour huissier, créance irrecouvrable,	876,87 €
trop perçu sur rémunération	surendettement, certificat d'irrecouvrabilité	1 059,41 €
Trop perçu sur rémunération	6 DOSSIERS	5 991,86 €
2 chèques impayés droits d'inscriptions universitaire 2013/2014	certificat d'irrecouvrabilité	266,00 €
1 chèque impayé droits universitaires 2014/2015	certificat d'irrecouvrabilité	189,10 €
2 chèques impayés , droits universitaires 2013/2014	certificat d'irrecouvrabilité	208,10 €
1 chèque impayé droits universitaires 2014/2015	certificat d'irrecouvrabilité	474,10 €
1 chèque impayé droits d'inscription universitaires 2013/2014	certificat d'irrecouvrabilité	94,00 €
2 chèques impayés droits d'inscriptions universitaire 2013/2014	certificat d'irrecouvrabilité	1 034,57 €
1 chèque impayé droits d'inscription universitaires 2013/2014	certificat d'irrecouvrabilité	120,10 €
2 chèques impayés facture n°210022647	certificat d'irrecouvrabilité	1 670,00 €
1 chèque impayé droits d'inscription universitaires 2013/2014	créance irrecouvrable, débiteur introuvable	399,10 €
chèque impayé droits universitaires 2013/2014	retour huissier ,créance irrecouvrable	188,10 €
chèque partiellement impayé droits universitaires 2009/2010	certificat d'irrecouvrabilité	280,96 €
reliquat chèque impayé droits unversitaires 2011/2012	certificat d'irrecouvrabilité	134,57 €
Chèques impayés	12 DOSSIERS	5 058,70 €
droits d'inscription colloque"la ruralité à venir"	créance irrecouvrable.	30,00 €
facture n° 210001891 non réglée	certificat d'irrecouvrabilité	366,00 €
facture n° 210004638 non réglée	retour huissier ,créance irrecouvrable	229,98 €
facture de formation continue non réglée	cloture pour insuffisance d'actif	3 426,67 €
facture n° 210022447 non réglée	créance irrecouvrable, certificat de difficulté	200,00 €
créance irrecouvrable : association dissoute	subvention non accordée par la mairie	1 200,00 €
Factures formation non réglées	6 DOSSIERS	5 452,65 €
cotisations RAFP des années 2007 à 2014 non recouvrées	créances irrecouvrables (NPAI, ect...) - 36 cotisations	2 364,15 €
cotisations RAFP des années 2005 à 2010 non recouvrées	créances irrecouvrables (NPAI, ect...) - 144 cotisations	12 327,25 €
RAFP	2 DOSSIERS	14 691,40 €
	26 DOSSIERS	31 194,61 €

La Directrice du Pole Finances

L'Agent Comptable

Magali KATRI

Pascal JOBARD